

mative, si c'est bien ce que nous voulons. Je ne sais si nous devrions ou non apporter des modifications qui pourraient perturber l'industrie de façon sensible. Nul doute que la disposition relative aux licences obligatoires se fera sentir sur les sources d'approvisionnement de ces médicaments. Il est bien possible que certains fabricants s'occupent plus que maintenant de distribution. Les fabricants concentreront alors leurs efforts sur les produits qui peuvent être fabriqués au Canada.

J'aimerais signaler qu'il existe une maison de produits pharmaceutiques qui, bien qu'elle soit considérée comme petite au Canada, est assez importante dans le monde. Elle est située en Europe occidentale. Le produit qui porte son nom est un tranquillisant, mais elle fabrique aussi d'autres médicaments en petites quantités. Vraisemblablement, ces médicaments seront produits ailleurs qu'au Canada. La société songe à le faire, et il se peut qu'elle décide d'importer du Mexique les drogues dont elle a besoin. Elle a des usines dans 24 pays. Son usine canadienne fabrique le médicament qui se vend le plus. Le produit canadien n'est pas censé être aussi efficace que celui de la société mère. Il est à remarquer que cette société produit des médicaments de différentes qualités dans différentes parties du monde. Par conséquent, elle attendra pour voir quelles seront les répercussions du bill à l'étude sur l'industrie.

L'industrie canadienne des produits pharmaceutiques se compose en grande partie de sociétés étrangères dont les sièges sociaux se trouvent aux États-Unis, en Suisse et en Allemagne. La chose est caractéristique de l'industrie des médicaments. C'est une industrie mondiale qui ne tient pas compte des frontières, et le monde entier constitue son marché. Elle constitue au Canada un facteur important de notre économie. Ses exportations dépassent les 20 millions de dollars. Les ventes de produits pharmaceutiques empaquetés atteignaient les 200 millions de dollars en 1966. Elle emploie 10,000 Canadiens, dont le quart sont des diplômés d'université.

Ces grosses compagnies sont pour la plupart des filiales des compagnies mères répandues dans le monde entier. Que cela nous plaise ou non, ces compagnies pharmaceutiques nous ont fourni de nouveaux médicaments. Sans le travail de l'industrie pharmaceutique mondiale, un grand nombre de nouveaux médicaments n'auraient jamais vu le jour. Plus de 80 p. 100 des nouveaux médicaments mis au point au cours des 30 dernières années l'ont été par l'industrie. La pénicilline en est un exemple classique. On la connaissait depuis de nombreuses années, mais il a fallu l'industrie pharmaceutique pour la traiter de telle sorte qu'on puisse la prescrire aussi facilement et à un prix aussi bas qu'aujourd'hui.

Le problème de l'innocuité est extrêmement important dans ce domaine. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a mentionné une étude technique, longue, complexe et détaillée, des mesures prises pour essayer de conserver le haut degré d'innocuité recherché, sur le marché canadien, dans le domaine pharmaceutique. L'idée qui gouverne l'ensemble du problème de l'innocuité, c'est que la Direction canadienne des aliments et drogues se fierait largement à ses homologues répartis dans diverses parties du monde pour prendre des décisions concernant l'innocuité des médicaments. On a révélé que la Hongrie était le pays où les médicaments étaient les moins coûteux. L'Italie, le Japon et Hong Kong sont des régions qui produisent un grand nombre de médicaments. Dans bien des pays, les médicaments sont loin d'être aussi élaborés, et leur innocuité laisse à désirer. Je crois que c'est surtout le cas en Hongrie. De même, pendant de nombreuses années, l'industrie pharmaceutique italienne était particulièrement déficiente. En effet, certains fabricants produisaient des médicaments de piètre qualité. Ainsi, la Direction des aliments et drogues doit résoudre une tâche énorme concernant le contrôle des médicaments qui viennent seulement d'être mis en circulation.

Si j'ai bien compris le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, il a dit que la Direction des aliments et drogues se fierait encore largement aux équivalents non brevetés pour décider si tel médicament est aussi bon que l'affirme son fabricant. Certes, il y a là matière à discussion. Il a également déclaré qu'il serait pratiquement impossible de prouver l'efficacité clinique des médicaments au moyen des niveaux sanguins et des autres moyens permettant aux spécialistes de s'assurer de la qualité du médicament mis en vente. Rien ne vaut le renom d'une compagnie lorsqu'il s'agit de déterminer la qualité d'un médicament.

Au fond, le problème de l'innocuité des médicaments concerne l'équivalence du produit non breveté avec le produit breveté. Ceux qui tiennent cette équivalence pour acquise sont généralement les chercheurs des universités ou les membres de la Direction des aliments et drogues, lesquels n'ont pas de contact direct avec les malades. Ceux qui font une différence entre les médicaments non brevetés et les médicaments qui portent une marque de commerce sont ceux qui s'occupent directement des malades. Il est intéressant de noter que l'industrie des produits pharmaceutiques en Russie, qu'on ne peut accuser de vouloir faire des profits, désigne par des marques de commerce les mêmes médicaments qui sortent d'usines différentes.